

## **SEMINAIRE D'ETAPE**

**du Jumelage institutionnel entre la Trésorerie Générale des Finances (TGR) et la Direction générale des Finances publiques (DGFIP)**

**Le 25 mars 2021**

**Thème du Jumelage : «*Appui à la modernisation de la gestion financière publique*».**

Monsieur le Trésorier Général du Royaume (**Noureddine BENSOUDA**),

Monsieur le Chef de la Coopération à la Délégation de l'Union européenne au Maroc (**Jean-Christophe FILORI**)

Madame le Directeur du Trésor et des Finances Extérieures (**Faouzia ZAABOUL**),

Monsieur le Directeur Général Adjoint des Finances Publiques (**Antoine MAGNANT**),

Madame la Déléguée aux Relations Internationales à la Direction Générale des Finances Publiques (**Adèle LIEBER**)

Monsieur le Professeur **Michel BOUVIER**

Madame le Professeur **Marie-Christine ESCLASSAN**

Mesdames et Messieurs les Directeurs,

Mesdames, Messieurs,

Je suis heureux d'être parmi vous aujourd'hui pour le lancement de ce Séminaire d'étape du Jumelage institutionnel entre la Trésorerie Générale des Finances (TGR) et la Direction générale des Finances publiques (DGFIP). Il s'agit pour nous aujourd'hui d'apprécier l'avancée des travaux de ce jumelage qui a pour objet ***l'appui à la Trésorerie Générale du Royaume du Maroc dans la modernisation de la gestion financière publique.***

Ce jumelage s'inscrit dans le cadre du programme HAKAMA de l'Union européenne, qui apporte un appui à la modernisation de l'administration marocaine en matière de gouvernance publique.

Plus précisément, ce jumelage entre la TGR et la DGFIP vise à accroître la performance et la transparence budgétaire, par la mise en œuvre des réformes de la gestion financière publique et la dématérialisation des procédures **touchant l'ensemble des métiers de la TGR :**

Ce sont là des objectifs essentiels dans un environnement ouvert, évolutif, où un défaut d'agilité et de fiabilité disqualifierait potentiellement l'administration par rapport aux attentes légitimes du citoyen et des opérateurs économiques. **A ce titre, ce jumelage est particulièrement structurant,** parce qu'il participe à répondre aux impératifs d'une comptabilité publique moderne et transparence, **également soumise**

**désormais à une évaluation internalisée.**

\*\*\*

Nous sommes réunis aujourd'hui pour entendre les progrès à mi-chemin des travaux entamés dans le cadre du jumelage en question. **Ils sont relatifs à quatre axes qui sont :**

- La mise en œuvre du nouveau système comptable de l'Etat en droits constatés.
- La révision et la modernisation du contrôle modulé de la dépense et du contrôle interne
- L'amélioration des systèmes informatiques utilisés pour la gestion et le contrôle financier
- Le renforcement des capacités de formation des personnels de la TGR.

Je laisserai naturellement les experts détailler les résultats encourageants obtenus sur chacun de ces axes de travail, mais je note déjà que la philosophie est ici de construire une logique d'ensemble pour l'accroissement de la performance et de la transparence budgétaire en perfectionnant le système comptable, en modernisant les contrôles, en améliorant les systèmes d'information et en formant les agents. **Cette philosophie est de nature à permettre à l'administration de poser les briques d'une certification des comptes de l'Etat qui réponde à des normes internationales harmonisées, et c'est là un bel objectif à la hauteur de la TGR.**

\*\*\*

Je sais aussi que vos travaux, qui ont commencé en présentiel, ont dû, depuis mars 2020, se poursuivre en distanciel. Mais le

travail en distancié n'a manifestement pas découragé les équipes en charge, puisque la coopération est restée remarquable avec un investissement de toutes les parties prenantes du jumelage. J'ai noté qu'au total ont été organisées 24 missions mobilisant 25 experts ce qui correspond à 188 hommes jours d'expertise. Je vous en félicite.

C'est cet esprit constructif qui anime globalement les travaux de ce jumelage et je souhaite bonne route à l'équipe chargée de faire aboutir les objectifs tracés. **Je salue à ce titre les Chefs de projet de ce jumelage :**

- Pour le Maroc, **Abdelkrim GUIRI**, Directeur de la recherche, de la réglementation et de la coopération internationale, Trésorerie Générale du Royaume
- Pour la France, **Philippe LERAY**, Directeur départemental des finances publiques de l'Isère, Direction Générale des Finances Publiques

**Je salue également les Conseillers résidents pour ce jumelage :**

- **Monsieur KASIMI**, Chef de division de la coopération internationale à la TGR,
- et **Monsieur Stephane LAMBERT** pour la DGFIP.

Je n'oublie pas toutes les équipes d'experts, mobilisées de part et d'autre au Maroc et en France, équipes sans lesquelles les objectifs de ce jumelage ne pourraient prendre corps.

Vous me permettez enfin de saluer l'opérateur public de coopération technique, **Expertise France**, pour la qualité de sa gestion. Opérant au Maroc depuis longtemps et sur beaucoup de sujets, Expertise France y est toutefois particulièrement

présent dans le domaine de la gouvernance financière. Je citerai à ce titre quelques-uns des projets réalisés sous son égide ou avec son conseil :

- « La mise en place de la Loi Organique des Finances », avec le soutien de la Banque mondiale,
  - Le jumelage au bénéfice de la Direction du Budget pour la « Formation à la mise en œuvre de la Loi Organique des Finances » (avec la DGFIP),
  - le jumelage dédié au « Renforcement des capacités institutionnelles de la Cour des Comptes du Maroc » notamment accompagné par la Cour des comptes française.
- Ou encore le jumelage de la Direction Générale des Impôts (DGI) marocaine avec la DGFIP, dédié à « *la relation avec les contribuables et l'amélioration des méthodes du contrôle fiscal et du recouvrement.* ».

Par ailleurs, de nouveaux projets de jumelage d'ores et déjà annoncés, pour lesquels Expertise France, je n'en doute pas, continuera de se mobiliser fortement.

Je vous remercie.